FRC 1334

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Case FRC 13555

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR le citoyen BAR,

En présentant l'adresse de l'administration centrale du département de la Moselle, sur l'assassinat des ministres français au congrès de Rastadt.

Séance du 28 prairial an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

AINSI que tous les bons citoyens français, les citoyens du département de la Moselle ont toujours montré, depuis le commencement de la révolution, qu'ils savoient apprécier la liberté, et qu'ils vouloient la garder et la défendre.

Quand la première coalition des rois tenta d'envahir

THE NEWBERRY LIBRARY

le territoire de la République et de redonner des fers au peuple français, le département de la Moselle, exposé à ses premiers coups, donna le premier exemple de la résistance, honorable et civique présage de la défaite de nos ennemis.

Tandis que les enfans se réunissoient en bataillons pour disputer d'émulation avec les légions qui se formoient sur tous les points de la République, les pères, armés à la voix de la patrie en danger, défendoient avec courage leurs foyers, et offroient avec dévouement une partie de leur fortune pour satisfaire aux besoins de l'état.

A l'époque où Dumourier et ses complices en perfidie avoient livré les frontières de la République aux ennemis de la liberté ; lorsque Landau assiégé et les lignes de Wissembourg envahies donnoient à la criminelle maison d'Autriche l'espoir de se ressaisir de ce qu'elle ose nommer le patrimoine de sa famille : les citoyens du département de la Moselle, louables émules de ceux du département de la Meurthe, des Vosges et du Rhin, coururent aux armes ; et dans les gorges de Saverne ils concoururent à arrêter les progrès de l'ennemi, et donnèrent à l'immortel *Hoche* le temps de préparer les brillantes opérations avec lesquelles il repoussa l'armée des coalisés au delà du Rhin.

Je pourrois rappeler bien d'autres exemples de leur dévouement à la cause de la liberté ; mais je m'arrête, représentans du peuple, pour ne pas abuser du temps que vous consacrez au bonheur et à la liberté des citoyens.

Je ne vous entretiendrai pas plus longuement du zèle avec lequel les citoyens, dont les suffrages m'ont appelé à l'honneur de siéger parmi vous, ont rempli en tout temps les devoirs sacrés des hommes libres ; jamais ils n'ont refusé à la patrie les secours que son

salut exigeoit. C'est sur-tout quand la perfide maison d'Autriche s'est refusée à la paix que la nation française offroit à l'Europe, quand elle pouvoit dicter des lois ; c'est à l'annonce de l'horrible assassinat commis sur la personne des ministres de paix, Roberjot, Bonnier et Jean Debry, que leur zèle a pris une nouvelle intensité : magistrats et citoyens, tous se sont empressés à accomplir les mesures que la loi et la patrie menacée par la nouvelle coalition exigeoit d'eux. Secours en hommes, secours en choses, tout a été mis à la disposition du Gouvernement, avec l'empressement filial qui anime tous les bons citoyens envers la patrie.

A la publication de la loi du 3 vendémiaire, deux mille soixante-un conscrits sont partis du département de la Moselle pour rejoindre les phalanges républicaines.

Aussitôt la publication de celle du 28 germinal, et que l'administration centrale eut fait la répartition qu'elle prescrit, deux mille quarante-trois nouveaux défenseurs sont allés rejoindre leurs frères d'armes, aux cris de *vive la République*, en chantant l'hymne de la Victoire, et en jurant de venger l'attentat commis sur les ministres de la République.

L'incurie du commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale, plus occupé des intrigues par lesquelles il vouloit diriger les élections que de veiller à l'exécution des mesures décrétées par le Corps législatif pour le salut et la défense de la patrie, avoit laissé mille deux cent trente-un réquisitionnaires valides dans leurs foyers ; les administrateurs, libres d'exercer leur surveillance jusqu'alors paralysée, viennent de les faire partir avec les nouveaux conscrits ; et ils s'occupent encore en ce moment de la recherche de cinq cents autres, lesquels bientôt seront appelés à l'honneur de défendre la patrie.

Ainsi, représentans du peuple, l'esprit public se ra-

nime à votre voix, les beaux jours de la révolution renaissent, et nul véritable citoyen français n'estimera les dons de la nature et de la fortune que par l'avantage qu'ils procurent d'être plus utile à la patrie : c'est encore un des sentimens qui animent en ce moment les citoyens du département de la Moselle.

Massena, proclamé par Bonaparte, au milieu de sa course victorieuse en Italie, l'enfant chéri de la victoire, avoit besoin de subsistances pour nourrir les héros qui l'accompagnent. Il les a demandés au département de la Moselle; et ses administrateurs patriotes, sûrs du zèle des citoyens dont ils administrent les intérêts, ne les ont pas plutôt répartis qu'ils ont été fournis avec empressement.

Représentans du peuple, les citoyens du département de la Moselle et leurs administrateurs ont éprouvé aussi vivement que tous les citoyens français, toute l'indignation qu'inspire l'outrage fait à la République dans la personne de ses ambassadeurs, ministres de paix; mais avant de l'exprimer par leurs discours, ils ont cru qu'ils devoient en préparer la vengeance par leurs actions : actuellement qu'ils ont rempli ce premier devoir, ils me chargent de vous offrir l'hommage du second, qu'ils n'ont pas mis moins d'intérêt à remplir; je vous demande la permission de vous lire l'adresse par laquelle ils expriment, avec énergie, leurs sentimens à cet égard.

Nota. Après la lecture de l'adresse, le Conseil des Anciens en a ordonné la mention dans son procès-verbal.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Messidor an 7.